

## Comité de suivi EPAF du 15 avril 2022

### *Des ventes de résidences atones*

**Madame GRONNER, sous-directrice des politiques sociales du ministère, cheffe du service des ressources humaines a présidé le deuxième comité de suivi (COSUI), suite à la fermeture des 14 centres de vacances EPAF entérinée par le CNAS de juillet 2021, en présence de Monsieur BAZILE, directeur de l'EPAF.**

#### ***Définition du nouveau mandat de gestion et du programme de travaux immobiliers dans les résidences***

Le directeur de l'EPAF rappelle que les 14 résidences mises en vente sont fermées depuis le 31 décembre 2021. Toutes les pièces sont vidées de tout mobilier. La procédure d'accompagnement des salariés, négociée au sein du CSE, s'est articulée autour d'une rupture conventionnelle collective (RCC).

Les résidences conservées dans le parc EPAF doivent faire l'objet d'un plan de rénovation de grande ampleur lissé sur 5 ans. Il tiendra compte des saisons d'ouverture pour perturber à minima les vacanciers et en limitant les incidences sur l'activité des personnels. Ce plan est conditionné à la disponibilité des financements issus des ventes des résidences cédées à hauteur de 50 %.

A ce stade, une première phase de travaux est prévue à la Baule entre octobre 2022 et avril 2023, pour un budget prévisionnel de 500 000 € provisionné par EPAF suite aux réserves exceptionnelles constituées de dépenses non faites pendant la crise sanitaire.

En parallèle, des études pour une deuxième phase seront menées avec un architecte d'intérieur en 2022 pour lancer des études techniques préalables aux travaux prévus de septembre 2023 à mai 2024. L'estimation de cette seconde phase est de 3M€.

**FO Finances** estime une fois encore que l'avance des fonds pour supporter les travaux de cette résidence sur le budget EPAF est de la responsabilité de la tutelle. Elle exige un abondement de la subvention au budget rectificatif.

**FO Finances** déplore un échéancier s'étalant jusqu'en 2027. Le directeur explique que c'est une projection mais que rien n'est arrêté et que suivant les aléas des entreprises des BTP (bâtiments de travaux publics) le tableau peut être modifié.

Toutes les résidences ne peuvent pas être fermées en même temps. Pour compenser, des nuitées « prestataire » avec une offre tarifaire adaptée sont prévues.

## **Des cessions laborieuses**

**FO Finances** a demandé un point sur la résidence de La Tour de Carol, mise en vente bien avant la réforme de 2021.

M BIANCHI, directeur de projet, explique que le centre a fait l'objet d'un compromis de vente en octobre 2021. Son tarif ne peut pas être communiqué car c'est un principe de confidentialité obligatoire jusqu'à la vente définitive. La direction immobilière de l'état a estimé le centre à 827 000€ en 2017 et protourisme à 396 000€. Et aujourd'hui le site est estimé par les domaines à 490 000€.

S'agissant de la Saline à la Réunion, il a été évoqué le problème de la fréquentation trop faible de ce centre, qui génère de très gros coût financier. Le sujet de la sécurité de l'accès au centre a également été évoqué. La responsabilité incombe à l'association.

C'est pourquoi une réflexion est ouverte sur une évolution des modalités de gestion : soit conserver la gestion du site par EPAF, mais en ouvrant la possibilité de réservations à d'autres ministères, soit transférer la gestion du site à un autre opérateur de tourisme social tout en conservant l'ouverture aux agents par convention.

La position de **FO Finances** n'a pas évolué et se trouve même conforté par les dernières informations. La complexité pour EPAF de gérer un établissement à des milliers de kilomètres est incontestable. Alors quand en plus vient s'ajouter des problèmes de sécurité des bâtiments qui mettraient EPAF responsable pénalement en cas de sinistre, nous serions plus enclins à faire le choix d'une gestion sur place à un autre opérateur de tourisme social avec convention pour les agents du ministère.

Concernant le processus de cession des 14 résidences, le sous-directeur des politiques sociales précise que la DNID a décidé de ne plus limiter la vente à un opérateur de tourisme social. En effet l'estimation de la vente serait augmenter de 13M€ dans ce cas de figure.

**FO Finances** n'est pas opposée à cette option, rappelant que 50 % du produit de la vente sera réinvesti dans l'action sociale ministérielle.

## **Une enquête de plus**

Une enquête auprès des agents du ministère est prévue en avril afin de mieux connaître leurs attentes en matière d'offre de vacances.

**FO Finances** est étonnée de ne pas avoir pu vérifier les remarques faites lors du 1<sup>er</sup> COSUI, à la présentation du projet. Notamment l'absence de la question du handicap dans ce questionnaire.

Après le retour de cette enquête, une phase d'exploitation du contenu sera mise en place pour redéfinir les contours de l'offre EPAF. L'administration identifie déjà deux thématiques de réflexion : le circuit de réservation et la définition des demandes prioritaires, d'une part, la tarification d'autre part.

Cette instance informelle a été créée à la demande des fédérations au CNAS de juillet 2021, afin d'assurer une concertation en toute transparence sur la réforme de l'activité vacances famille EPAF.

**Après cette deuxième séance, le moins que l'on puisse dire, c'est que rien n'avance ou si peu.**

**FO Finances n'en est pas surpris et l'avait anticipé dès que cette réforme avait été mise sur les rails par le ministère. Au vu du marché immobilier sur ce segment des résidences de vacances, qui peut penser que tout serait finalisé en quelques mois ?**

**En attendant, les coûts d'entretien et de mise en sécurité de ces résidences grèvent le budget et, dans le même temps, les agents ne voient rien venir comme amélioration dans les prestations ministérielles sur l'offre « vacances-loisirs ».**



*chacun pour tous avec*

